



Favre-Morand Anne, Müller Chantal

Augmenter le nombre d'apprenti-e-s dans les services de l'Etat et instaurer un nombre minimum d'apprenti-e-s par nombre de collaborateur-trice-s de l'Etat.

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 03.11.21

Transmission au CE : *04.11.21

Dépôt et développement

Chaque année, il y a encore plusieurs centaines de jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage. L'Etat, directement ou par le biais des entreprises publiques ou privées dont il est actionnaire majoritaire, joue un rôle important à ce sujet et se doit de servir d'exemple pour l'ensemble des entreprises.

Nous estimons que certaines entités jouent le jeu, contrairement à d'autres qui pourraient en faire plus. C'est la raison pour laquelle il nous semble judicieux d'instaurer un seuil minimal de place d'apprentissage par nombre de collaborateur-trice-s de l'Etat et ceci à tous les niveaux, à savoir au sein des entreprises publiques et des entités lui appartenant.

Dès lors, nous demandons qu'une loi soit créée dans ce sens, à un seuil et selon des modalités qu'il appartiendra au Conseil d'Etat de définir.

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).